



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec  
MRC de La Mitis  
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le 17 novembre 2015 à 19 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par le Code municipal.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. FINANCES
  - 4.1 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière
5. ADMINISTRATION
  - 5.1 Mandat à l'étude légale Avocats BSL dans le dossier du 168, route du Fleuve Est
6. URBANISME
  - 6.1 P.I.I.A. - 95, route du Fleuve Ouest
7. LOISIRS
8. TRAVAUX PUBLICS
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. CORRESPONDANCE
11. AFFAIRES NOUVELLES
  - 11.1 Évaluation des bâtiments municipaux
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. FERMETURE DE LA SÉANCE

### 1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.



No de résolution  
ou annotation

2015-11-289

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

### FINANCES

2015-11-290

#### 4.1 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du maire sur la situation financière tel qu'il suit :

#### Rapport du maire sur la situation financière

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente aujourd'hui le rapport sur la situation financière de notre Municipalité, tel que le prévoit le Code municipal à l'article 955 et la loi sur le traitement des élus municipaux à son article 11.

L'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2014, a généré des revenus pour la Municipalité de 4 068 535 \$ alors que les charges de fonctionnement s'élevaient à 3 680 248 \$, ce qui a amené à un excédent de l'exercice de 388 287 \$. Ce montant est constitué de transferts, notamment de subventions du ministère de la Sécurité publique.

En réalité, notre excédent de fonctionnement de l'exercice a été de 195 984 \$.

À la fin de l'exercice financier 2014, la dette à long terme de la Municipalité était de 6 455 600 \$.

La charge de cette dette à long terme se répartit comme suit :

1. Pour l'ensemble des contribuables de la Municipalité	2 945 565 \$
2. Pour une partie des contribuables de la Municipalité	1 944 573 \$
3. Dû par le gouvernement du Québec	1 565 462 \$

Le pourcentage de la dette représente 2,3 % de la richesse foncière uniformisée de la municipalité de Sainte-Luce qui est de 272 360 153 \$.

En 2014, le remboursement de la dette à long terme était de 690 500 \$, alors que les frais de financement étaient de l'ordre de 164 459 \$.

Pour ce qui est de l'exercice financier 2015, nous évaluons être en mesure de dégager un petit excédent sur les activités de fonctionnement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

En 2015, plusieurs projets importants ont été mis de l'avant :

- Finition de la recharge de la plage de l'Anse-aux-Coques et nettoyage du fond de la baie;
- Réfection des rues St-Alphonse, St-Michel et de parties des rues St-Antoine et des Érables (égout domestique, égout pluvial, aqueduc, bordure, trottoir et pavage);
- Réfection de la rue St-Pierre Est, pavage et trottoir;
- Reconstruction du Pavillon des loisirs au 110, rue St-Pierre Est;
- Changement de la rétrocaveuse;
- Remplacement de l'éclairage public au DEL.

Pour 2016, quelques projets majeurs retiennent notre attention :

1. Poursuite du dossier de la route 132 Ouest, en ce qui a trait au remplacement de la conduite d'aqueduc et la construction d'une conduite d'égout domestique. Le retour sur la taxe d'essence Canada-Québec (TECQ) sera utilisé pour réaliser ces travaux;
2. Le poste de chloration du secteur Sainte-Luce doit être construit avec une aide financière du gouvernement du Québec, dans le cadre du programme PRIMEAU;
3. Aménagement d'un parc intergénérationnel sur la route du Fleuve Ouest;
4. Section de trottoir sur la route du Fleuve Ouest – 0,3 km;
5. Installation d'un relais-vélo sur la route du Fleuve Ouest.

Dans les semaines qui viennent, nous procéderons à l'élaboration du budget pour l'année 2016. Encore une fois, nous entreprenons cet exercice dans l'esprit de maintenir votre compte de taxes au plus bas niveau possible, tout en s'assurant d'une prestation de services adéquate.

Depuis que nous sommes en poste, nous tentons de financer le plus possible nos projets majeurs à l'aide de subventions. Ce fut le cas pour les travaux de la rue St-Alphonse et St-Pierre Est, tout comme la reconstruction du Pavillon des loisirs. Ce sera également le cas pour le projet d'égout et d'aqueduc de la route 132 Ouest, la reconstruction du poste de chloration du secteur Sainte-Luce et l'aménagement du parc intergénérationnel.

Pendant l'exercice budgétaire, nous analyserons et ferons la mise à jour du programme triennal d'immobilisation.

Comme le prévoit l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération attribuée aux membres du conseil municipal en 2015:

- Le salaire du maire est fixé à 12 647,52 \$ par année;
- Le salaire de chaque conseiller est fixé à 4 215,84 \$ par année;
- Une allocation de dépenses au montant de 6 242,16 \$ par année est allouée au maire et une de 2 107,92 \$ par année pour les conseillers.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

En 2015, comme membre du conseil de la MRC de La Mitis, le maire reçoit un salaire de 3 238,18 \$ et une allocation de dépenses de 1 619,09 \$.

Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus durant la dernière année, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période, avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

### LISTE DES CONTRATS

- Béton Provincial	25 883,12 \$
- BPR Groupe-Conseil	61 243,31 \$
- Canadien National	37 004,55 \$
- Englobe Corp.	39 258,22 \$
- Les Entreprises Claveau Itée	2 357 760,56 \$
- Les Excavations Léon Chouinard	76 339,55 \$
- Exploitation Jaffa inc.	94 303,25 \$
- Financière Banque Nationale	198 749,75 \$
- Groupe Caillouette & Associés	88 666,06 \$
- Hydro-Québec	53 777,68 \$
- Les Constructions GHM de Rimouski inc.	417 479,45 \$
- PG solutions	25 118,59 \$
- Roche Itée	38 443,03 \$
- SSQ Société d'assurance-vie inc.	45 884,20 \$
- Terre-Eau inc.	69 096,51 \$
- Tetra Tech inc.	40 947,67 \$
- Wajax Equipment	199 000,00 \$

Enfin, vous trouverez ci-bas un tableau regroupant les différents règlements d'emprunt de la Municipalité, au 31 décembre 2014.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### SERVICE DE LA DETTE

#### RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET EMPRUNTS À LONG TERME

	No de règlement	Objet du règlement	Année d'émission	Terme en années	Solde au 31-12-14
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	389-97	Construction égout / bassins aérés	1998	20	270 800 \$
	392-98	Construction égout / bassins aérés	1999	20	731 000 \$
	R-2002-27	Approvisionnement et traitement eau	2005	10	11 900 \$
	R-2003-36	Égout Luc Babin	2005	20	9 700 \$
	R-2003-37	Côte de l'Anse / Route 298 / rue des Villas	2004	20	105 900 \$
	R-2003-38	Aqueduc Rang 2 Est	2005	20	13 000 \$
	R-2003-40	Égout Route 132 Ouest	2004	20	43 700 \$
	R-2004-53	Aqueduc / pavage	2006	15	55 800 \$
	R-2005-59	Pavage rues Eudore-Allard / Côte / Coquillages	2006	10	27 700 \$
	R-2006-70	Camions incendie	2008	10	144 800 \$
	R-2006-71	Pérennité - Étangs aérés (secteur Luceville)	2008	15	101 400 \$
	R-2006-71	Pérennité - Étangs aérés (secteur Luceville)	2011	15	116 000 \$
	R-2009-121	Aqueduc Fleuve Ouest	2010	20	143 900 \$
	R-2010-129	Pavage 3e rang Ouest	2011	10	87 300 \$
	R-2010-135	Rue Lucia-Fréchette	2011	10	60 400 \$
	R-2010-136	Réfection installations sportives	2011	10	42 600 \$
	R-2010-137	Rue St-Elzéar/St-Charles	2011	20	267 600 \$
	R-2010-137	Rue St-Elzéar/St-Charles	2012	20	35 000 \$
	R-2010-138	Ingénieurs aqueduc 132 Est	2012	20	84 500 \$
	R-2011-151	Achat de machinerie	2012	10	503 200 \$
	R-2011-151	Achat de machinerie	2014	10	4 200 \$
	R-2011-152	Achat d'un bâtiment	2012	20	436 300 \$
	R-2011-153	Infrastructures Aqueduc 132 Est	2012	20	1 191 100 \$
	R-2011-153	Infrastructures Aqueduc 132 Est	2013	20	28 300 \$
	R-2011-154	Développement rue Caron	2012	5	318 900 \$
	R-2011-155	Déficit 2010 Grandes Marées	2012	5	62 800 \$
	R-2012-166	Système de déphosphatation	2013	20	180 200 \$
	R-2012-167	Rue Des Coquillages – Phase 2	2013	20	67 400 \$
	R-2012-167	Rue Des Coquillages – Phase 2	2014	20	18 360 \$
	R-2013-174	Rue St-Louis - Prolongement égout	2014	20	47 190 \$
	R-2013-175	Rue St-Viateur - Prolongement égout	2014	20	193 460 \$
	R-2013-179	Ponceau 3e rang Ouest	2014	20	272 090 \$
	R-2013-180	Ingénierie Aqueduc/Égout 132 Ouest	2014	20	67 620 \$
R-2013-184	Réfection de la promenade	2014	20	208 905 \$	
R-2013-186	Infrastructures Aqueduc/Égout 132 Ouest	2014	20	308 353 \$	
R-2014-193	Remboursement de la TVQ	2014	10	82 300 \$	
R-2014-195	Achat de deux (2) camionnettes	2014	5	66 922 \$	
DLT		Acquisition de terrain - Succ. Jacques Bouchard	2013		45 000 \$
	<b>Total</b>				<b>6 455 600 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Ce rapport sera publié dans la prochaine édition du Coquesillon.

Paul-Eugène Gagnon, maire

### ADMINISTRATION

2015-11-291

#### 5.1 Mandat à l'Étude légale Avocats BSL, dans le dossier du 168, route du Fleuve Est

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu de mandater l'étude légale *Avocats BSL*, pour entreprendre les procédures judiciaires nécessaires à faire corriger la situation d'une construction dérogatoire au 168, route du Fleuve Est.

### URBANISME

2015-11-292

#### 6.1 P.I.I.A. – 95, route du Fleuve Ouest

**CONSIDÉRANT** le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 95, route du Fleuve Ouest à Sainte-Luce, étant constituée du lot 3 689 350 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule numéro 3879-60-8961, à l'effet de permettre la construction de trois bâtiments unifamiliaux en rangée, le tout tel que montré sur les plans fournis par les propriétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les définitions de bâtiment en rangée et de bâtiment accessoire décrites au règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet rencontre les critères relatifs à l'architecture d'un nouveau bâtiment du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la route du Fleuve;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de recevoir favorablement le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la propriété du 95, route du Fleuve Ouest tel que décrit précédemment;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la construction de trois (3) résidences au numéro 95, route du Fleuve Ouest, le tout tel que montré sur deux croquis préparés par monsieur Jean-René Ross et madame Julie Leblanc et sur un plan projet de lotissement et d'implantation préparé par monsieur Michel Asselin, arpenteur-géomètre, en date du 13 novembre 2015 et portant le numéro de dossier 12624.

### AFFAIRES NOUVELLES

2015-11-293

#### 11.1 Évaluation des bâtiments municipaux

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'octroyer un mandat à la firme d'évaluateurs *Godbout, Joseph et*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

*Associés inc.* pour l'évaluation de la valeur assurable des bâtiments municipaux, pour la somme de 4 900 \$ avant taxes.

### 12. Période de questions

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2015-11-294

### 13. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon  
Maire

Paul-Eugène Gagnon  
Maire

Jean Robidoux  
Directeur général et sec.-trésorier